

Vente groupée de services internet

Par baillet, le 25/02/2008 à 19:32

Bonjour

Je m'interroge sur la légalité de la vente groupée de plusieurs services dans le cadre des abonnements à un fournisseur d'accès Internet.

En fait je viens de lire le verso de ma facture Alice et j'y ai lu que deux services y avaient chacun un tarif.

Sur la première page il y a le montant de mon abonnement soit : 30 euros TTC Sur la 2e page il est fait état de prix unitaire pour 2 services.

le service adsl pour un montant de 15,94 TTC

le service télévision pour un montant de 14,06 TTC

Ma première question est : est-ce de la vente par lot ?

Puis-je n'acheter que le service adsl?

Je précise qu'il n'est pas fait mention d'un tarif pour le téléphone qui fait lui aussi partie de mon abonnement.

Je précise que je ne suis pas éligible au dégroupé total.

Je pose cette question car je n'ai pas de télévision et que je ne souhaite pas plus la regarder sur mon ordinateur.

Merci pour votre réponse